

**Séance du JEUDI 03 MARS 2016**

\*\*\*\*\*

Présents : M. ECHIVARD - Mme QUODBACH - M. LEYDINGER - M. KELLER -  
Mme TOUSCH – Mme VIGOUROUX - M. POLLRATZKY - M. BLUM -  
Mme SAUNIER - M. CAVATZ - M. LINDEN - M. SEILER – Mme BARDA

Absents : Mme QUINTUS

Procurations : Mme KARST à M. BLUM

Secrétaire de séance : Monique RONDIO, Secrétaire de Mairie

\*\*\*\*\*

**001-2016-1 : Compte administratif et de gestion - Commune**

Monsieur Thierry POLLRATZKY, membre de la commission des finances, présente le compte administratif de l'exercice 2015 lequel se résume comme suit :

	RESULTAT EXERCICE PRECEDENT	RESULTAT DE L'EXERCICE COURANT	RESTES A REALISER EXERCICE PRECEDENT	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTION DE RESULTAT
INVESTISSEMENT	- 97.438,92 €	- 20.914,77 €	-36.479,00 € +8.059,00 €	-146.773,69 €
FONCTIONNEMENT	444.381,96 €	149.496,38 €		593.878,34 €

Le Conseil Municipal, à 13 voix pour et 1 abstention, reconnaît la sincérité des comptes, déclare que les comptes administratif et de gestion 2015 n'appellent ni observation, ni réserve (le Maire n'ayant pas participé au vote).

Il approuve ces derniers et décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

*Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement).*

**Séance du JEUDI 03 MARS 2016**

EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2015	593.878,34 €
Affectation obligatoire : A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	146.773,69 €
Solde disponible affecté comme suit : Affectation complémentaire en réserve (c/1068) Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	447.104,65 €
Total affecté au c/1068	146.773,69 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2015 Déficit à reporter (ligne 002)	

**001-2016-2 : Compte administratif et de gestion - Assainissement**

Monsieur Thierry POLLRATZKY, membre de la commission des finances, présente le compte administratif de l'exercice 2015 lequel se résume comme suit :

	RESULTAT EXERCICE PRECEDENT	RESULTAT DE L'EXERCICE COURANT	RESTES A REALISER EXERCICE PRECEDENT	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTION DE RESULTAT
INVESTISSEMENT	243.007,45 €	-62.715,13 €	0	180.292,32 €
FONCTIONNEMENT	437,16 €	6.482,86 €	0	6.920,02 €

Le Conseil Municipal, à 13 voix pour et 1 abstention, reconnaît la sincérité des comptes, déclare que les comptes administratif et de gestion 2015 n'appellent ni observation, ni réserve (le Maire n'ayant pas participé au vote).

Il approuve ces derniers et décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

*Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement).*

**Séance du JEUDI 03 MARS 2016**

EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2015	6.920,02 €
Affectation obligatoire :	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	0
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserve (c/1068)	
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	6.920,02 €
Total affecté au c/1068	0
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2015	
Déficit à reporter (ligne 002)	

**001-2016-3 : Compte administratif et de gestion - CPA**

Monsieur Thierry POLLRATZKY, membre de la commission des finances, présente le compte administratif de l'exercice 2015 lequel se résume comme suit :

	RESULTAT EXERCICE PRECEDENT	RESULTAT DE L'EXERCICE COURANT	RESTES A REALISER EXERCICE PRECEDENT	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVESTISSEMENT	233.661,89 €	30.131,89 €		263.793,78 €
FONCTIONNEMENT	-15.139,67 €	20.326,74 €		5.187,27 €

Le Conseil Municipal, à 13 voix pour et 1 abstention, reconnaît la sincérité des comptes, déclare que les comptes administratif et de gestion 2015 n'appellent ni observation, ni réserve (le Maire n'ayant pas participé au vote).

Il approuve ces derniers et décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

*Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement).*

EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2015	5.187,27 €
Affectation obligatoire :	

**Séance du JEUDI 03 MARS 2016**

A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	0
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserve (c/1068)	
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	5.187,27 €
	0
Total affecté au c/1068	
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2015	0 €
Déficit à reporter (ligne 002)	

**002-2016 : Budgets 2016**

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le budget primitif 2016 qui se décompose comme suit :

**COMMUNE**

	<b><u>DEPENSES</u></b>	<b><u>RECETTES</u></b>
<i>Section d'investissement :</i>	<b>641.870,69</b> dont	<b>641.870,69</b> <b>118.353,69 (déficit reporté)</b>
<i>Section de fonctionnement :</i>	<b>1.110.424,65</b> dont	<b>1.110.424,65</b> <b>447.104,65 (excédent reporté)</b>

**ASSAINISSEMENT**

<i>Section d'investissement :</i>	<b>248.966,64</b> dont	<b>248.966,64</b> <b>180.292,32 (excédent reporté)</b>
<i>Section de fonctionnement :</i>	<b>104.674,32</b> dont	<b>104.674,32</b> <b>6.920,02 (excédent reporté)</b>

**CENTRE DE PLEIN-AIR**

<i>Section d'investissement :</i>	<b>323.946,61</b> dont	<b>323.946,61</b> <b>263.793,78 (excédent reporté)</b>
<i>Section de fonctionnement :</i>	<b>336.636,83</b> dont	<b>336.636,83</b> <b>5.187,27 (excédent reporté)</b>

**Séance du JEUDI 03 MARS 2016**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote les budgets 2016 de la commune, du service assainissement et du Centre de Plein Air.

**003-2016 : Taxes communales**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- De ne pas augmenter les taxes directes locales par rapport à 2015, soit :

. Taxe d'habitation	16,35%
. Taxe foncière sur le bâti	7,91%
. Taxe foncière sur le non bâti	35,87%
. CFE	19,17%

**004-2016 : Requalification et sécurisation des abords de l'école – Attribution des lots**

Concernant la requalification et sécurisation des abords de l'école le Conseil Municipal, à l'unanimité, attribue les lots aux entreprises ci-après nommées et autorise le Maire à signer les marchés correspondants et toutes les pièces s'y rapportant :

- Lot 1 : VISCONTI de REMERING LES PUTTELANGE 213.816,70 € HT
- Lot 2 : ESA TP de WOUSTVILLER 75.588,50 € HT

**005-2016 : Requalification et sécurisation des abords de l'école – Demande de subvention pour le soutien à l'investissement public local**

En complément à la délibération du 17 septembre 2015, Monsieur le Maire donne quelques précisions suite à l'attribution des lots ainsi que par rapport aux notifications de subventions pour le projet ci-dessous :

**Requalification et sécurisation des abords de l'école**

- Coût HT estimé à 306.975,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

**Séance du JEUDI 03 MARS 2016**

- Arrête les modalités de financement comme suit :

	<b>FINANCEMENTS ESCOMPTEES</b>					Reste à la charge de la commune
	DETR	Amende police	Parlementaire	Soutien à l'investissement public local	AMITER	
Base subventionnable	53.250,00	43.500,00	306.975,00	306.975,00	211.504,00 (*)	
	<b>10.650,00</b>	<b>13.050,00</b>	<b>10.376,00</b>	<b>61.395,00</b>	<b>100.000,00</b>	<b>111.504,00</b>
% par rapport au coût total	3,469 %	4,251 %	3,380 %	20 %	32,576 %	36,324%

<b>DEPENSES</b>						
Nature	Montant HT					
Etudes préalables	5.910,00					
Maîtrise d'œuvre et relevés topo	11.660,00					
<b><i>Travaux 289.405,00 décomposés comme suit</i></b>						
Accessibilité PMR	9.750,00					
Création de stationnement	43.500,00					
Aménagement de chaussée et réseaux secs	236.155,00					
Coût total	306.975,00					

(\*) Base totale moins subventions escomptées, soit  $306.975,00 - 10.650,00 - 13.050,00 - 10.376,00 - 61.395,00 = 211.504,00$

- Charge le Maire de solliciter la subvention pour le soutien à l'investissement public local
- Décide de couvrir la part à la charge de la commune sur fonds propres
- Autorise le Maire à signer tous documents et commandes à intervenir, ainsi que toutes les pièces s'y rapportant.

**Séance du JEUDI 03 MARS 2016**

**006-2016 : Mise à disposition de biens de la commune de REMERING  
LES PUTTELANGE au Syndicat Mixte d'Aménagement  
Numérique de la Moselle via la Communauté de Communes  
de l'Albe et des Lacs**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment les articles L. 5721-1 et suivants ;

**Vu** l'article L. 5211-17 du CGCT, précisant que le transfert de compétence à un EPCI entraîne, de plein droit, la mise à disposition de l'ensemble des biens et équipements nécessaires à l'exercice de cette compétence ;

**Vu** l'article L. 5721-6-1 du CGCT, précisant que le transfert de compétence à un Syndicat Mixte entraîne, de plein droit, la mise à disposition de l'ensemble des biens et équipements nécessaires à l'exercice de cette compétence ;

**Vu** l'article L. 1321-1 du CGCT, précisant que cette mise à disposition se matérialise par l'élaboration contradictoire d'un procès-verbal précisant la consistance, la situation juridique, l'état des biens et l'évaluation de la remise en état de ceux-ci ;

**Vu** l'article L. 1321-2 du CGCT, précisant que :

- cette mise à disposition a lieu à titre gratuit en ce qui concerne les biens propriétés de la commune liés à la compétence L. 1425-1
- la collectivité bénéficiaire de la mise à disposition assume l'ensemble des obligations du propriétaire. Elle possède tous pouvoirs de gestion. Elle assure le renouvellement des biens mobiliers. Elle peut autoriser l'occupation des biens remis. Elle en perçoit les fruits et produits. Elle agit en justice au lieu et place du propriétaire ;

**Vu** le procès-verbal établi entre la commune, le Syndicat Mixte d'Aménagement Numérique de la Moselle et la Communauté de Communes de l'Albe et des Lacs en application des articles L. 1321-1 et L. 1321-2 du CGCT ;

**Considérant** que la commune met à disposition du Syndicat Mixte d'Aménagement Numérique de la Moselle, via la Communauté de Communes de l'Albe et des Lacs, les biens nécessaires à l'exercice de la compétence réseaux et services locaux de communications électroniques transférée ;

**Considérant** que les biens concernés par la mise à disposition sont mentionnés dans les annexes 1 à 6 du procès-verbal ;

**Considérant** que la mise à disposition des biens prend effet le 1<sup>er</sup> janvier 2016 ;

**Séance du JEUDI 03 MARS 2016**

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE,**

ARTICLE 1 : **APPROUVE** le procès-verbal susvisé de mise à disposition de biens de la commune au Syndicat Mixte d'Aménagement Numérique de la Moselle via la Communauté de Communes de l'Albe et des Lacs, s'agissant des biens affectés à la compétence L. 1425-1 du CGCT ;

ARTICLE 2 : **AUTORISE** le Maire à signer ledit procès-verbal ;

ARTICLE 3 : **AUTORISE** le Maire à prendre toutes mesures nécessaires en vue de l'exécution de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité.

Copie de cette délibération sera transmise au Préfet de la Moselle.

<p><b><u>007-2016</u>: GRDF – Redevance pour occupation provisoire du domaine public</b></p>
--

M. le Maire expose que le montant de la redevance pour occupation provisoire du domaine public de la commune par les chantiers de travaux de distribution de gaz a été formulé par un décret du 25 Mars 2015.

M. le Maire donne connaissance au Conseil du décret n° 2015-334 du 25 Mars 2015 qui parachève le dispositif des redevances d'occupation et fixe le régime des redevances dues aux communes et aux départements pour l'occupation provisoire du domaine public. Il propose au Conseil :

- de fixer le taux de la redevance pour occupation provisoire du domaine public suivant l'article 2 qui précise la formule : 0,35 €/mètre de canalisation prévu au décret visé ci-dessus.
- que le montant de la redevance soit revalorisé automatiquement chaque année par application du linéaire de canalisation arrêté au 31 décembre de l'année N-1.

Le Conseil municipal, entendu cet exposé et après avoir délibéré, à l'unanimité :

ADOpte les propositions qui lui sont faites concernant la redevance d'occupation provisoire du domaine public par les chantiers de travaux sur les ouvrages des réseaux publics de distribution de gaz exploités par GRDF.

**Séance du JEUDI 03 MARS 2016**

**008-2016 : Foyer Socio Educatif – Tarif vaisselle**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré retient la tarification TTC suivante pour le remplacement de la vaisselle en cas de casse ou de détérioration.

<b><u>ASSIETTES PORCELAINE</u></b> <b><u>EUROP BLANCHE</u></b>	Coût de Remplacement €
Assiette creuse	7
Assiette plate 200 (dessert)	7
Assiette plate 270	7
Sous-tasse	5
Tasse café 18 cl	5
<b><u>COUVERTS BAGUETTE 25/10</u></b>	
Couteau de table	4
Cuillère à café	3
Cuillère à soupe	4
Fourchette de table	4
Fourchette de table (dessert)	3
Paniers (lavage couverts)	10
<b><u>VERRERIE</u></b>	
Bock bière	4
Coupe à glace Amélia	7
Cruche en verre	8
Flûte 17 cl (Champagne)	3
Petit verre (enfants)	2
Saladier duralex 26	5
Verre dégustation (Cognac)	3
Verre élégance 14 cl (Vin blanc)	3
Verre élégance 19 cl (Vin rouge)	3
Verre schnaps	4
Verre tumbler droit (Coca)	3
Verre à bière	5

**Séance du JEUDI 03 MARS 2016**

<b><u>PETIT MATERIEL DE CUISINE</u></b>	
Bols	3
Bouilloire électrique	50
Casier 4 cases range couverts	10
Casserole 0,9l (14cm)	30
Casserole 1,5l (16cm)	36
Casserole 3l (20cm)	50
Ciseau de cuisine	20
Couteau à jambon	35
Couteau à pain	8
Couteau à poisson	25
Couteau chef	30
Couteau cranté	30
Couteau de boucher de 35	40
Couteau office à mitre	8
Couvercle sauteuse	20
Cuillère à arroser	15
Cuillère de service inox	5
Décapsuleur	10
Ecumoire inox 10	8
Ecumoire inox 14	13
Eplucheur	5
Essoreuse à salade 2,5l	20
Faitout inox 40 avec couvercle	190
Fouet inox manche ABS 30	15
Fouet inox manche ABS 40	18
Fourchette de cuisine	26
Fourchette de service inox	5
Fusil à aiguiser	30
Grappin à viande + 2 embouts mousse	20
Légumier inox 24	15
Louche de service inox	8
Louche inox 10	10
Louche inox 14	20
Louche inox 7	8
Marmite traiteur 400	200
Maryse 20	8
Maryse 40	10

**Séance du JEUDI 03 MARS 2016**

Panier en plastique	5
Panier en plastique noir (grand)	10
Passoire conique alu 450	90
Pelle de service	15
Pelles à gâteau	10
Percolateur café	400
Pichet plastique 1,5l	8
Pince à spaghettis	5
Planche à découper poly 60x40x2	50
Planche à pain (rainurée)	25
Plat à gratin	15
Plat à pain métal	10
Plat à rôtir « traiteur »	110
Plat à rôtir inox à anses 50x40	125
Plat à tarte (rond)	20
Plat ovale 45	12
Plateau rectangulaire	8
Plateau rond	24
Portionneuse à glace	25
Sauteuse (20l)	80
Seau à champagne alu	17
Soupière inox 22	18
Spatule coudée inox	18
Spatule inox 30	18
Spatule 30cm plastique	4
Spatule 40cm plastique	8
Thermos isolante inox 21	40
Tire-bouchon mural	190

**009-2016 : Durée d'amortissements CPA**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, fixe la durée des amortissements du Centre de Plein Air comme suit :

- Installations de voirie : 20 à 40 ans.

**Séance du JEUDI 03 MARS 2016**

**010-2016 : CPA – Fermeture du compte Crédit Agricole et vente des parts sociales**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, demande la fermeture du compte ouvert auprès du Crédit Agricole, et demande le remboursement des parts sociales au nombre de 107.

**011-2016 : Bibliothèque – Subvention de fonctionnement**

La bibliothèque Municipale de REMERING LES PUTTELANGE existe depuis de très nombreuses années.

Suite à notre demande, le Foyer Rural Les Cordées a accepté de s'engager dans l'organisation de la bibliothèque et ainsi de la co-gérer avec la municipalité. Les modalités précises seront établies avec l'Adjointe référente.

Afin d'assurer le bon fonctionnement de la bibliothèque, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'accorder une subvention de 900 € au Foyer Rural Les Cordées.

\*\*\*\*\*

**Séance du 03 mars 2016**

**Délibérations**

001-2016-1	Compte administratif et de gestion - Commune
001-2016-2	Compte administratif et de gestion - Assainissement
001-2016-3	Compte administratif et de gestion - CPA
002-2016	Budgets 2016
003-2016	Taxes communales
004-2016	Requalification et sécurisation des abords de l'école – Attribution des lots
005-2016	Requalification et sécurisation des abords de l'école – Demande de subvention pour le soutien à l'investissement public local
006-2016	Mise à disposition de biens de la commune de REMERING LES PUTTELANGE au Syndicat Mixte d'Aménagement Numérique

**Séance du JEUDI 03 MARS 2016**

	de la Moselle via la Communauté de Communes de l'Albe et des Lacs
007-2016	GRDF – Redevance pour occupation provisoire du domaine public
008-2016	Foyer Socio Educatif – Tarif vaisselle
009-2016	Durée d'amortissements CPA
010-2016	CPA – Fermeture du compte Crédit Agricole et vente des parts sociales
011-2016	Bibliothèque – Subvention de fonctionnement

**Membres présents**

Jean-Luc ECHIVARD	
Jeannine QUODBACH	
Christophe LEYDINGER	
Laurent KELLER	
Chantal TOUSCH	
Nadine VIGOUROUX	
Thierry POLLRATZKY	
Christophe BLUM	
Magali SAUNIER	
Jean-Paul CAVATZ	

Commune de **REMERING LES PUTTELANGE**  
Délibérations du Conseil Municipal

**Séance du JEUDI 03 MARS 2016**

Dijana QUINTUS	Absente
Jean-Jacques LINDEN	
Nathalie KARST	Procuration à M. BLUM
Olivier SEILER	
Caroline BARDA	